

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC Actions Monde

Part AD : Code ISIN FR0000421117

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de participer à la hausse des marchés d'actions français et internationaux tels que référencés dans l'indice Morgan Stanley Capital International World (MSCI World) 100% Hedged to EUR Net Total Return Index.
- ▶ L'indicateur de référence MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index est un indice publié par Morgan Stanley Capital International Inc. composé d'environ 1600 entreprises de grande capitalisation cotées sur les bourses de 23 pays développés, couvert contre le risque de change. Il est représentatif des plus grandes capitalisations mondiales des pays industrialisés. Le calcul de cet indice ne tient pas compte des dividendes détachés par les actions qui le composent.
- ▶ Le gérant adopte une philosophie de gestion active, mettant en œuvre une stratégie d'investissement qui consiste à :
 - réaliser une allocation géographique dynamique,
 - sélectionner les marchés et les titres en fonction de leurs caractéristiques de rendement et de risques anticipés,
 - réaliser un pilotage continu de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'exposition du fonds aux marchés actions internationaux est comprise entre 60% minimum et 120% maximum. Le FCP est en permanence exposé à hauteur de 75% minimum en actions internationales.
- ▶ Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.
- ▶ Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions, de taux et de change.
- ▶ Le FCP peut supporter un risque de change de 10% maximum.
- ▶ Le FCP peut également effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, dans la limite de 25%, dans le but d'améliorer la performance.
- ▶ Le résultat net est intégralement distribué et les plus-values nettes réalisées sont capitalisées et/ou distribuées chaque année sur décision de la société de gestion.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 5. Cette classification correspond à la volatilité du marché actions internationales.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- ▶ L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

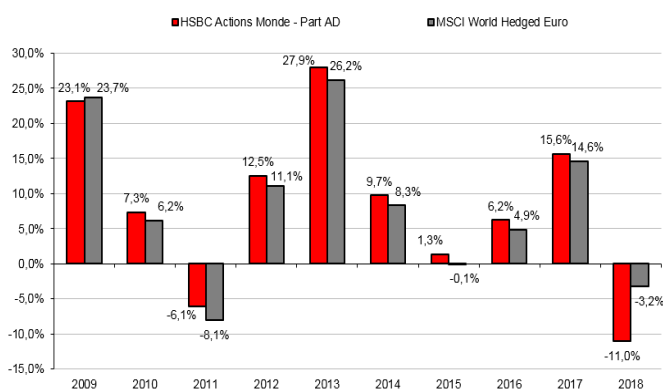
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.50%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2018 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 23 juin 1997.
- ▶ La part AD a été créée le 4 janvier 1999.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : les parts AD sont des parts de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA). L'OPCVM est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Actions Monde, part AC (code ISIN : FR0000421109)
 - HSBC Actions Monde, part BC (code ISIN : FR0013313913)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juillet 2019.